



UNSP

(Union Nationale des Services Publics)

UNSP–Secteur Finances



COMMUNIQUE DE PRESSE

Diminuer l'effectif du SPF Finances = Diminuer les recettes de l'État

Dans le cadre des ajustements budgétaires, Hendrik Bogaert, le Secrétaire d'État à la Fonction publique, a déclaré ce mardi 23 octobre qu'*il veut trouver de nouvelles possibilités pour économiser dans l'administration et diminuer les coûts de personnel, ainsi que les frais de fonctionnement.*

Il a ajouté qu'*il ne va certainement pas licencier des collaborateurs, mais qu'il faut peut-être regarder les taux de remplacement. On verra, mais c'est certainement une des pistes que l'on est en train d'analyser. Le taux de remplacement des fonctionnaires qui partent à la retraite pourrait être 1 sur 5 !*

L'UNSP – Secteur Finances ne peut admettre de nouvelles économies en matière de personnel au sein du SPF Finances et cela pour différentes raisons :

a. Elles sont en totale contradiction avec les déclarations gouvernementales

Pour 2012, le budget de l'État fédéral prévoit que la lutte contre la fraude produira 720 millions de recettes (dont 610 millions en matière de lutte contre la fraude fiscale). En 2013, ce montant est porté à plus d'un milliard et même à 1,5 milliard d'euros en 2014.

De tels objectifs sont irréalisables dans les conditions actuelles. Les bureaux manquent cruellement d'agents et il devient même difficile d'effectuer les missions de base dans certains endroits.

Alors comment ces objectifs seraient-ils possibles en réduisant encore les effectifs ?

Cette désertification atteint une telle ampleur, que dans certaines directions, on interdit aux agents d'encore contrôler des dossiers !

La modernisation et l'informatisation sont loin d'être effectives et une machine ne remplacera jamais un contrôleur expérimenté. C'est un leurre !

ON NE LUTTE PAS CONTRE LA FRAUDE FISCALE AVEC DES EFFETS D'ANNONCE !

b. Au vu de la pyramide des âges au sein du SPF Finances, cette pénurie ne va que s'accroître

Le département compte près d'un tiers d'agents ayant 55 ans et plus ; à l'opposé, moins de 8% du personnel a moins de 30 ans, alors que le gouvernement fustige les jeunes sans emploi.

Dès lors, si le gouvernement applique les mesures proposées par Hendrik Bogaert, nous allons perdre des milliers d'agents en quelques années.

DANS CES CONDITIONS, COMMENT LUTTER CONTRE LA FRAUDE ?

c. Réduire le personnel des Finances n'est pas une économie

L'UNSP rappelle que **CHAQUE INVESTISSEMENT EN PERSONNEL DE CONTRÔLE AUPRÈS DU SPF FINANCES RAPPORTE BEAUCOUP PLUS QUE LE COÛT ENGAGÉ !** Le gouvernement semble y croire au vu des recettes supplémentaires annoncées. Dès lors, qu'il s'en donne réellement les moyens !

d. Le service rendu aux citoyens doit être de qualité

Des services désertés, des agents débordés... Il leur sera beaucoup plus difficile, voire même impossible de rendre aux citoyens le service qui leur est dû.

ALORS QUE LES RESPONSABLES POLITIQUES INSISTENT POUR INSTAURER UN SERVICE MINIMUM DANS LA FONCTION PUBLIQUE, IL EST PLUS QU'ILS PRENNENT CONSCIENCE QU'À L'HEURE ACTUELLE C'EST SERVICE MINIMUM TOUS LES JOURS...

L'UNSP revendique à un service maximum et de qualité aux citoyens tout au long de l'année !

Le mardi 9 octobre dernier, 8.000 agents du SPF Finances (soit près d'un tiers du personnel !) ont manifesté à Bruxelles, car leurs conditions de travail sont devenues inacceptables et qu'il est devenu impossible de rendre un service de qualité à la population et de lutter efficacement contre la fraude !

Ce n'est certainement pas avec les mesures proposées par Hendrik Bogaert que cela va s'améliorer !

| | | | |
|-------------------------------|------------------------|----------------------------|----------------------|
| Personnes de contact : | Aubry MAIRIAUX | Président fédéral | 0497/86.12.80 |
| | Nathalie LEKEUX | Secrétaire générale | 0498/30.65.91 |

L'UNSP est une organisation syndicale apolitique agréée auprès de tous les services publics et peut exercer les prérogatives fixées à l'article 16 de la Loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre l'Autorité et les syndicats de son personnel (Communication du SPF Chancellerie du Premier Ministre publiée au MB du 16 avril 2008).

L'UNSP est une organisation syndicale représentative pour siéger au Comité de Secteur II - Finances, en vertu de l'article 8, § 1er, 2°, de la Loi du 19 décembre 1974 [Avis de la Ministre de la Fonction publique publié au MB du 24 novembre 2010]